



COMMISSION SERVICES, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS AUX CLUBS

FDVA 2022

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Chaque année, un appel à projets national et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne. L'information est donnée aux clubs via le site du district.

Le FDVA se décline en deux modalités de financement distinctes :

- un soutien aux associations souhaitant développer la formation de leurs bénévoles,
- un soutien au fonctionnement et aux projets innovants des associations.

L'octroi des subventions relève du Préfet de région, après avis des collèges départementaux puis de celui de la Commission Régionale Consultative. Les instances fédérales départementales n'interviennent dans aucune commission. Les associations doivent solliciter leur demande de subvention uniquement via Le Compte Asso

Concernant les clubs de foot du Gers, pour cette année 2022 :

- 7 demandes de subventions ont été déposées
- 3 ont été retenues avec une proposition d'aide d'un montant total de 3 500 €.

CAMPAGNE ANS 2022

Pour la région Occitanie le montant de l'enveloppe s'élève à 235 000 € soit une augmentation de 30 000 € (en 2021, 20 500 donc +15 %).

Par contre, à ce jour la répartition par département n'est pas encore connue. Contrairement à 2021, cette année pas d'enveloppe pour le plan de relance (après covid), mais une nouveauté, action concernant le développement de l'arbitrage.

Les clubs devaient déposer leurs demandes avant le 31 mai. Cette année, Il semblerait qu'il y ait moins de demandes au niveau régional ce qui permettrait d'allouer des aides plus conséquentes aux clubs demandeurs.

- Pour rappel en 2021 : 18 dossiers présentés – 1 refus.
54 247 € demandés- Accordés : 27 250 €
- 2022 : dossier district (17 000 €) + 20 dossiers clubs déposés sur le compte asso + 1 dossier mal orienté parti dans les demandes territoriales (erreur de code de la part du club concerné).

Montant demandé par les clubs et proposé par le district : 77 170 €

Montant demandé le plus élevé est 8000 € et le plus bas 1000 €

REPARTITION PAR THEMATIQUE	Nombre
Promotion et Santé	2
Développement de la pratique	21
Développement éthique et citoyenneté	3

PROMOTION SPORT & SANTE	Nombre
Développement d'une action de Foot en Marchant	1
Développement d'une offre Fit Foot	0
Développement d'actions de prévention	1

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Nombre
Développement de l'Arbitrage	2
Développement et Structuration de la Pratique Féminine	13
Développement de la pratique Futsal	0
Développement du Football en Milieu Scolaire	4
Développement d'une offre de pratique loisir	5
Développement et Structuration de la pratique des Jeunes	7

DEVELOPPEMENT ETHIQUE & CITOYENNETE	Nombre
Engagement environnemental	2
Le Football comme outil d'insertion	1
Développement de programmes d'accompagnement scolaire	0
Promotion et développement du Programme Educatif Fédéral	0
Renforcer le « vivre ensemble »	0

La Présidente de la Commission

Claudette GRIMAL